

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député

avenue de Batta 12/51

4500 HUY

SS/OM/RP/rqe/226

Namur, le 8 janvier 2024

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°226 du 28 novembre 2023 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Sandrine SALMON

Greffière a.i.

Question n° 226 de DEMEUSE Rodrigue

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures

N° : 226 (2023-2024) 226

Réception : 28 novembre 2023

Echéance : 19 décembre 2023

Matière : Transports - Mobilité - Transports en commun urbains et vicinaux -

Objet : l'amélioration de l'offre de bus au Camp de Corroy et dans le village de Solières

Question écrite

Cette législature aura marqué de très nettes améliorations en ce qui concerne l'offre de transports en commun à l'échelle de la Wallonie. Outre la gratuité pour les 18-24 ans et le développement des lignes de bus Express, dont 2 nouvelles sur mon arrondissement, l'offre a augmenté de plus de 10 % et l'ambition est de revoir l'ensemble du réseau d'ici 2030 pour en améliorer la qualité.

Le travail reste en effet important, en particulier dans certaines zones plus rurales. Je reviens ainsi vers Monsieur le Ministre concernant les perspectives d'amélioration du service de bus en région hutoise, et plus particulièrement l'absence actuelle de desserte du Camp de Corroy et du village de Solières.

On sait en effet qu'il n'existe aucune ligne de bus permettant de relier le centre-ville de Huy au quartier du Camp de Corroy, à Saint-Léonard, et ce alors que les déplacements à pied ou à vélo sont quasiment impossibles en raison du dénivelé et de l'absence d'aménagements cyclables.

Par ailleurs, le village de Solières n'est actuellement desservi par aucune ligne de bus, alors qu'il compte lui aussi de nombreux utilisateurs potentiels. C'est évidemment problématique en matière d'accessibilité aux modes de transport alternatifs à la voiture, surtout lorsque l'on connaît les difficultés de mobilité dans le centre de Huy.

Dans un échange précédent, il m'indiquait qu'aucune demande d'amélioration du service n'avait malheureusement été introduite par la Ville de Huy et qu'une étude plus complète de l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) était nécessaire pour apporter des modifications de grande ampleur.

Toutefois, Monsieur le Ministre indiquait que des modifications plus ponctuelles étaient envisageables et qu'il transmettait ma demande à l'Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés (AOT), responsable de la définition de l'offre, afin d'investiguer les possibilités d'amélioration de l'offre de bus dans le périmètre du Camp de Corroy et du village de Solières.

Dès lors, je me permets de refaire le point sur le sujet.

La Ville de Huy s'est-elle enfin saisie du dossier ?

Monsieur le Ministre a-t-il eu un retour de l'AOT quant aux possibilités d'amélioration de l'offre de bus pour enfin offrir une solution aux habitants de ces deux zones actuellement non desservies ?

Quelles sont les pistes qui pourraient être développées ?

À quelle échéance cela est-il envisageable ?

Réponse

La Stratégie régionale de mobilité (SRM) ambitionne que chaque commune soit desservie par le réseau structurant d'ici 2030 (chantier n°10). Le réseau structurant intercommunal de transport en commun se compose du réseau ferroviaire et du réseau de bus express complété de lignes principales.

Dans ce cadre, l'AOT a identifié un besoin de liaison principale reliant les villages de Marchin, Bellegrade et quartier de Saint Léonard à Huy. Une extension vers Ohey est également prévue en heure de pointe. Cette liaison qui a été présentée en OCBM au printemps 2022.

Cette liaison, qui circulera avec une fréquence d'un bus/heure entre 6h et 20 h en semaine et un bus toutes les deux heures, devra permettre d'améliorer la connexion en transport en commun entre Marchin et Huy. Elle prévoit la desserte du quartier de Saint Léonard, au sein duquel se situe Camp de Corroy.

L'organe a émis un avis favorable sur l'offre cible et a recommandé d'étudier la desserte du hameau de Solières.

L'OTW est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de cette liaison (itinéraire, arrêt, horaires précis). Celle-ci est prévue en 2024. Dans ce cadre, il y aura lieu de voir si le hameau de Solières pourra être desservi par cette liaison. En effet, celui-ci est situé à proximité de la N698, axe sur lequel la future ligne est pressentie.

Cependant, il semble important de rappeler que la liaison proposée est une liaison principale, celle-ci a donc pour vocation de proposer une offre directe et rapide. Il y aura donc lieu de voir, lors de l'étude opérationnelle menée par l'OTW si un crochet par le hameau de Solières reste acceptable en termes de temps de parcours (étant donné la faible population actuelle) ou si d'autres solutions doivent être préconisées.

Des solutions de mobilité locales plus flexibles pourraient alors être envisagées. Les Centrales de mobilité locales (CLM) pourront, dans ce cadre, jouer un rôle central auprès de la population afin de promouvoir la mobilité durable et de renseigner sur les alternatives à l'usage individuel de l'automobile.